

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Lieu de la séance : Salle des fêtes de Najac

Présent.es : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Suzanne Déléris, Pierre-Jean Bartheye, Laurence Milliat, Charles Poux, Virginie Le Floch, Isabelle Barres, Natacha Clouzet, Mathieu Laroussinie, Claude Rabayrol, Fabrice Guibal, Jean Régis Souvignet

Invité : Nicolas Quétier

Absent : Rémi Mazieres

Secrétaire de séance : Virginie LE FLOCH

Gilbert Blanc donne lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2021 .

- Finances / Budgets : *présenté par Suzanne Déléris*

Augmentation de l'enveloppe de trésorerie sur Budget Camping ;

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exercice comptable 2022 du budget annexe du camping qui dispose d'une autonomie budgétaire, il convient de faire une avance de trésorerie du budget communal au budget annexe camping pour la somme de 60 000€ afin de pouvoir payer les travaux engagés pour le restaurant du camping.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présent.es.

- Scolaire : *présenté par Laurence Milliat*

Demande d'une subvention supplémentaire pour le voyage de fin d'année. C'est une demande de madame Cousseau, la directrice de l'école, concernant le voyage scolaire, prévu au mois de juin à Saint Sernin sur Rance sur le thème de la biodiversité.

Le voyage coûtera 6185€. Une subvention de 1250 € a déjà été votée l'an dernier. L'APE prendra en charge 1250€, et 1000 € seront pris sur le budget accordé par la mairie pour les sorties scolaires. La part des familles serait de 60€ par enfant mais il resterait encore 765€, la directrice nous demande un complément afin de ne pas augmenter la part des familles. Un complément sera également demandé à l'APE.

La subvention complémentaire serait de 300€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présent.es.

- Tourisme : Choix sur mode de gestion déléguée au camping ;

présenté par Gilbert Blanc

Le Maire précise qu'il convient de se décider sur une orientation importante concernant la base de pleine nature Gérard Castella, en effet, la DSP (Délégation de Service Public) du camping arrive à échéance au terme de l'année 2022.

Trois situations distinctes cohabitent aujourd'hui sur cette base de pleine nature : une DSP sur le camping et les chalets (qui se termine en fin d'année), une convention d'occupation du domaine public sur la base de loisirs (locaux et hébergements de groupe) et un autre bail sur l'immeuble restauration (Cantine Pirate).

Notre souhait est d'optimiser et de simplifier les choses, tant pour la mairie que pour les exploitants, en n'en faisant qu'une seule structure et avec un seul type de contrat.

Après avoir écarté la cession, le maire cible deux choix principaux : le bail emphytéotique ou la délégation de service public.

Après avoir détaillé les obligations des deux formules, et listé les multiples réalisations et travaux en cours, il propose de retenir le bail emphytéotique afin de permettre aux futurs exploitants de favoriser le recours à l'emprunt pour mener à bien leurs activités et leur développement, ceci permettant à la commune de travailler plus précisément sur les autres dossiers.

Cette proposition fait suite à une série de consultations des services juridiques et des réunions d'élus.

Après débat, le bail emphytéotique est voté à l'unanimité des présents.

- Environnement : *présenté par Pierre-Jean Barthelemy*

L'objet de cette délibération est la mise à enquête publique du Plan de Prévention des Risques d'inondations (plus communément appelé PPRI) sur la moyenne et basse vallée de l'Aveyron.

L'enquête qui se déroule jusqu'au 18 février inclus.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Guichard tiendra une permanence le vendredi 4 février à la mairie de St Rémy de 13h30 à 16h30 , et le jeudi 10 février à la mairie de Montels de 16h à 19h.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête sont à disposition du public à la mairie.

Ce dossier est également consultable sur internet à l'adresse

<https://www.registre-numerique.fr/ppri-moyenne-et-basse-vallee-de-l-aveyron>

et il permet au public de formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre dématérialisé.

Notre commune n'a pas une surface importante soumise aux risques d'inondations mais il faut inviter les personnes concernées principalement dans le quartier de Najac Gare, la base de loisirs et le camping, Piboulet ou Auribal à être attentives à porter leurs remarques car étant les premières concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

- Associations : *présenté par Laurence Milliat*

C'est un projet de convention pour mise à disposition d'une salle communale ;

L'association des petitous, qui a le soutien de la municipalité ; a été créée il y a moins d'un an et propose des ateliers parents enfants ponctuels et de plus en plus fréquents.

Cette association aimerait proposer les ateliers plus réguliers mais à condition de disposer d'un lieu, d'une salle afin de pouvoir laisser du matériel sur place plutôt que de devoir tout réorganiser, déplacer, nettoyer ... ce qui donne beaucoup de travail aux bénévoles.

La proposition serait de mettre à disposition les 2 anciens dortoirs (qui non jamais été occupés depuis la fermeture de l'école privée). Ces 2 salles ont des toilettes attenantes.

Cette salle sera mise à disposition moyennant le versement de la somme de 30€ par mois pour le loyer avec des activités liées à l'enfance et à la parentalité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

- Motion : *présenté par Virginie Le Floch*

Soutien au maintien des activités de la SAM à Decazeville.

La décision de fermeture de l'usine de la Société aveyronnaise de métallurgie à Viviez met au chômage l'intégralité des salariés.

La fermeture de cette entreprise met à mal une fois de plus le bassin de Decazeville et ses environs.

Il n'est pas acceptable que cette usine qui fabriquait des pièces automobiles thermiques et électriques voit ses portes se fermer.

Cette usine était rentable. Cette fermeture est une décision politique et industrielle afin de faire fabriquer les pièces à l'étranger, ceci dans le seul but d'augmenter encore plus les dividendes des actionnaires.

L'état, actionnaire majoritaire de Renault, principal donneur d'ordre à la SAM, peut et doit tout mettre en œuvre pour que cette fonderie reprenne son activité, pour que l'ensemble des 333 licenciés retrouvent leur emploi sur ce site.

L'état et ses représentants sont responsables de cette situation, il leur appartient donc de réagir vite et de donner des réponses positives aux attentes des salariés.

Leur lutte est digne et légitime.

Le conseil municipal de Najac réuni ce vendredi 28 janvier 2021 :

- Affirme son entier soutien aux salariés de la SAM qui depuis des mois de lutte maintiennent leur outil de travail en occupant l'usine depuis 69 jours.
- Demande que des réponses concrètes soient apportées aux salariés.
- Demande que les engagements pris par Renault et l'état soient tenus.
- Demande que toute proposition soit étudiée et favorise une reprise d'activité.
- Demande que l'état apporte son soutien sans faille à un appui financier et administratif pour la reprise ou la reconversion du site.
- Demande la préservation des 333 emplois sur site.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des présents.

Informations diverses

- Le cabaret 2000 présenté par *Fabrice Guibal*

Pour information, afin de promouvoir les arts du cirque, nous accueillons en résidence la compagnie de cirque « des petites natures » depuis le 10 janvier au stade Puech Moutonnier.

Ils préparent un spectacle à Toulouse qu'ils joueront pendant un mois.

Ils proposeront une représentation pour tous les scolaires de tout le canton le jeudi 3 février gratuitement.

3 représentations tout public seront proposées vendredi samedi à 20h et dimanche 6 février à 16h.

Plein tarif 10€, tarif réduit 8 €

Alain Andrieu présente deux points d'informations:

Suite à un article paru dans le Villefranchois de cette semaine, il faisait état que nous recherchions un poste de vacataire (agent d'accueil) pour l'église Saint Jean. Cette information est totalement fautive ! M. Le Maire a demandé un correctif très rapidement. La mairie ne cherche pas de vacataire puisqu'il est déjà en poste depuis des années et qu'il remplit parfaitement ses missions et vient d'être renouvelé pour 2022 !

- Le cimetière

Les concessions abandonnées :

Rappel : Une première tranche de travaux a été voté le 20 mai pour 15 concessions, cela va coûter à la commune 31770€ et au total il y a 29 concessions à reprendre, à restaurer. La deuxième tranche se fera courant mai/juin. Un nouveau tarif des concessions sera débattu et voté lors d'un prochain conseil municipal.

- Plantation de l'arbre de la laïcité présenté *par Laurence Milliat*

Maison laïcité douze intervient pour promouvoir la laïcité dans les écoles et par une action symbolique, elle propose de planter un arbre. Il a été convenu avec la directrice de l'école que nous allons participer à cette action.

Le 14 février, intervention à l'école de l'association, et ensuite les habitants sont invités à participer à cette action à 11h, pour planter un arbre : le plaqueminier (Kaki) à côté de l'église avec les écoliers et la mairie.

La séance est terminée.